ARREST
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Du 28 Juin 1766.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'État.

LE ROI étant informé qu'il s'eſt répandu clandeſtinement dans le public, un Mémoire imprimé, ſans ſignature d'Auteur, ni nom d'Imprimeur, par lequel, ſous prétexte de propoſer des atténuations au procès intenté, à la requête du Procureur général de Sa Majeſté au Parlement de Bretagne, contre les ſieurs de la Chalotais, de Caradeuc & autres, l'on a cherché à émouvoir les eſprits, en accumulant les faits les plus faux & les ſuppoſitions les plus téméraires, en même temps qu'on s'eſt répandu en injures & en calomnies contre des perſonnes qui ſe ſont acquittées, conformément aux intentions de Sa Majeſté, des devoirs que leur état & leur caractère leur impoſoient en cette occaſion : Et comme le cours d'un libelle ſi condamnable ne ſauroit être

-405

trop promptement arrêté, Sa Majeſté, en attendant qu'il en puiſſe être fait une juſtice exemplaire, dans les formes requiſes & par les Juges qui en doivent connoître, auroit réſolu d'expliquer ſes intentions à ce ſujet. Ouï le rapport, & tout conſidéré; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que ledit Imprimé ſera & demeurera ſupprimé, comme tendant à troubler la tranquillité publique, contraire au reſpect dû à Sa Majeſté, & contenant des allégations téméraires & des imputations calomnieuſes, contre des perſonnes que Sa Majeſté a revêtues de ſon autorité & honorées de ſes ordres: Et pour être procédé contre les Auteurs, Imprimeurs & Diſtributeurs dudit libelle, ordonne qu'il en ſera dépoſé un exemplaire au Greffe criminel du Parlement de Bretagne, pour, dans l'inſtruction dudit procès criminel, être par ſon Procureur général pris à ce ſujet telles concluſions qu'il appartiendra, & être ſur le tout ſtatué ſuivant la rigueur des ordonnances. Et ſera le préſent arrêt imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera: Enjoint aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis pour Sa Majeſté dans ſes provinces, d'y tenir la main. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le vingt-huit juin mil ſept cent ſoixante-ſix. *Signé* PHELYPEAUX.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1766.

THE NEWBERRY LIBRARY